

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	20 (1912)
Heft:	3
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour la Société de la Croix-Rouge l'allocation due par les anciennes sections est la même qu'en 1911. Les sections nouvellement fondées et qui désireraient verser une somme plus élevée que la contribution minimale de 5 fr., voudront bien le communiquer sans retard à notre caissier central (§ 3, a, des statuts centr.).

Dans l'espoir qu'un très grand nombre de sections seront représentées à l'assemblée de Neuchâtel, nous vous présentons, chers collègues, l'expression de nos meilleures salutations.

Baden, en février 1912.

Pour le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses,

Le président:	Le secrétaire:	Le caissier:
A. Gantner.	W. Merz.	Emile Rauber.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Croix-Rouge de Vevey et Société des samaritains. — Du rapport de gestion pour 1911, présenté à l'assemblée de la Croix-Rouge de Vevey par son président, M. le docteur de la Harpe, nous extrayons les renseignements suivants:

La société a organisé un cours de pansement et de soins aux blessés qui dura du 10 novembre 1910 au 20 février 1911 et qui réunit 55 participants. Les cours eurent lieu au Collège primaire des garçons. La société est reconnaissante à la Municipalité de Vevey, qui a mis gratuitement les locaux nécessaires à sa disposition.

A la fin du cours, 46 diplômes furent délivrés après un examen très satisfaisant. Les diplômés décidèrent de se réunir en un groupement ayant pour but de maintenir et d'augmenter encore les connaissances acquises. Ce groupement prit le titre de « Société des samaritains de la Croix-Rouge veveysanne » et s'affilia à l'Alliance des samaritains suisses.

Cet hiver, un nouveau cours de pansement a été ouvert; il est suivi par 41 dames et messieurs et se terminera le 8 février par un examen auquel assisteront MM. les docteurs de Marval et Ceresole, en qualité d'experts.

Le 26 février 1911, Vevey reçut l'assemblée cantonale des délégués de la Croix-Rouge vaudoise. C'était la première fois que ceux-ci se réunissaient en dehors de Lausanne.

La société possédait, au 31 décembre 1911, 280 membres. Le rapport remarque que le nombre des membres pourrait être plus élevé.

Pour 1912, la société se propose: 1^o de faire donner une ou deux conférences instructives; 2^o d'organiser un cours de soins à donner aux malades; 3^o d'allouer 300 fr. au Dispensaire fondé par l'Administration des secours publics de Vevey (dépôt d'ustensiles sanitaires pour malades); 4^o d'accorder 250 francs à la Société des samaritains de la Croix-Rouge veveysanne; 5^o de verser 350 francs pour créer un fonds de réserve destiné à l'organisation future d'une colonne de transports.

Le Comité a été constitué comme suit: Président, M. le docteur R. de la Harpe; vice-président, M. Aug. Seiler; secrétaire, M. Ed. Rigassi; caissier, M. Louis Michel; membres, M^{me} Vuadens, M^{les} van Muyden et Roy; adjoints, M. Gérard de Palézieux; M. von Auw, administrateur du matériel.

* * *

Dans la même assemblée a été lu le rapport présidentiel de la Société des samaritains de la Croix-Rouge, fondée, comme il est dit ci-dessus, par les personnes diplômées du premier cours de pansement; au 31 décembre 1911, elle comptait 47 membres.

En 1911 eurent lieu 4 exercices pratiques: le 1^{er} mai, au collège des garçons, exercices de pansement, transport au moyen de la voitu-

rette de police et d'une automobile aménagée d'urgence; le 29 mai, en Gilamont, aménagement de chars à échelles, de brouettes et fabrication de matériel de fortune; le 26 juin, en Gilamont, même genre d'exercices; le 25 septembre, au parc d'Hauteville, matériel d'urgence, transports avec brancards. Ce furent au total, 10 heures d'exercices pratiques.

La société décida de créer deux postes de secours, l'un à Corsier, chez M^{les} Blanc, l'autre aux Gonelles, chez M^{le} Genand. Le matériel de ces postes comprend une trousse complète et des attelles; ils seront pourvus de brancards.

Pendant l'année écoulée, plusieurs membres de la société ont été appelés à donner des soins à des malades ou à des blessés.

En automne, la société envoya 4 délégués à l'assemblée de Fribourg des samaritains romands. La prochaine réunion aura lieu à Vevey cette année-ci; la société se prépare à recevoir dignement les délégués romands.

Le Comité a été formé comme suit: Président, M. Ed. Rigassi; vice-président, M. Aug. Seiler; secrétaire, M. Paul Rossel; caissier, M. Louis Michel; membres, M^{mes} Mack, van Muyden, Imbert de Vanoy, MM. von Auw et Dubuis.

Ajoutons que, après l'examen qui terminera les cours de pansement de cet hiver, la liste complète des samaritains de Vevey sera imprimée et distribuée, afin qu'en cas d'accident le public puisse s'adresser à eux pour donner les premiers soins en attendant l'arrivée du médecin.

Société neuchâteloise de la Croix-Rouge. — Le bureau des gardes-malades de la Croix-Rouge vient de terminer ses comptes annuels.

Voici un résumé de l'activité de ce bureau pendant l'année 1911.

Au 31 décembre, le personnel se compose de 17 infirmiers, 32 releveuses diplômées et non diplômées, 6 sages-femmes diplômées, 35 gardes-malades, dont plusieurs sont de la Croix-Rouge de Berne, de la Source de Lausanne et une douzaine d'anciennes diaconesses. 238 placements ont été effectués, dont 128 dans le district de Neuchâtel, 79 dans les autres districts, 15 en Suisse et plusieurs à

l'étranger. Plusieurs de ces placements sont de longue durée et beaucoup de gardes-malades ont du travail assuré pour une partie de l'année courante. Le chiffre d'affaires du bureau est de 27,415 fr. 30 pour 1911 en regard de 23,778 fr. 35 en 1910.

Cette somme représente le salaire de 6662 journées et veilles touché par le personnel. Le bureau signale en outre le dévouement de plusieurs samaritains et samaritaines de notre ville qu'il a appelés soit pour des transports, des accidents, et spécialement pour des veilles.

Ces résultats prouvent la très grande utilité du bureau de placement de gardes-malades et sont un encouragement pour la Société neu-châteloise de la Croix-Rouge.

Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Le Comité de la section s'est réuni le 15 janvier, et a admis comme sociétaires:

Dans la *catégorie A*: Sœur Frida Banteli et Sœur Valentine Debrot, infirmières.

Dans la *catégorie B*: M^{le} Emma Tröesch, releveuse.

Cinq nouveaux candidats sont affichés au tableau, ce sont:

M^{le} Aegerter, Alwina, 1890, infirmière à Arwangen, catégorie B;

M^{le} Conrad, Alice, 1882, infirmière à Nods, catégorie A;

M. Tschudin, Emile, 1876, infirmier à Genève, catégorie A;

M. Grezet, Alfred, 1889, infirmier à Neu-châtel, catégorie B.

M^{le} Schaffter, Marie, 1881, releveuse, Oberthal, catégorie A.

Le Comité a rayé comme membre de l'Association le garde-malade Marchand, pour refus de payer sa cotisation et parce qu'il a laissé sans réponse une demande d'explication que lui avait adressé le président. Cet infirmier est actuellement placé au Gothard.

Le Comité a commandé une vingtaine d'insignes de l'Association, avec inscription en français; ces médailles seront envoyées contre remboursement dès qu'elles auront été livrées à

la secrétaire:
Soeur Maria Quinche.

Croix-Rouge lausannoise. — La section de Lausanne de la Société vaudoise de la Croix-Rouge a eu son assemblée annuelle jeudi 25 janvier, à 5 heures du soir, dans la Salle des mariages, à l'Hôtel de Ville. Il y avait beaucoup de monde, attiré surtout par la conférence du Dr Olivier, sur la tuberculose et l'enfance.

En ouvrant la séance, M. le Dr Neiss, président de la section de Lausanne, a donné lecture de son rapport.

La société a une activité qui se développe d'une manière réjouissante; elle s'occupe toujours plus d'hygiène publique. Le dépôt de matériel sanitaire, dont on a annoncé dernièrement la fondation à la Polyclinique, est prêt à fonctionner. Il faudra cependant des fonds pour l'alimenter; un appel sera adressé prochainement dans ce but. A part un don de la Société de médecine, M. le Dr Neiss a déjà reçu d'une généreuse anonyme 225 fr. Les cours que fait donner la Croix-Rouge sont toujours plus suivis. MM. les docteurs Guisan et Reinbold ont bien voulu s'en charger.

On procède ensuite aux opérations statutaires, adoption des comptes et réélection du comité et des commissaires-vérificateurs, puis M. le Dr Neiss donne la parole au Dr Olivier pour sa conférence.

Nous ne pouvons analyser ici, pour ne pas allonger, ce remarquable exposé, bourré de chiffres et de faits, et qui a fait une très grande impression sur l'auditoire. Nous relèverons simplement les quelques faits suivants:

Après avoir montré ce qui se fait dans d'autres pays, le Dr Olivier montre combien il est nécessaire de sortir les enfants des milieux tuberculeux. C'est une question primordiale pour les sauver, car c'est dès l'enfance qu'il faut lutter, d'autant plus que la proportion des décès causés par la tuberculose est énorme (1 sur 5). A côté de la question du logement, il y a celle de la nourriture et de la propreté; toutes les œuvres philanthropiques en faveur de l'enfance, cuisines scolaires, colonies de vacances, école de la forêt, doivent être encou-

ragées. Une des difficultés consiste à entreprendre la cure à temps, ce qui est indispensable si l'on veut avoir de réelles chances de succès. Le corps enseignant doit considérer comme un devoir de signaler tout cas suspect; le règlement sanitaire de Lausanne aurait besoin d'être revisé pour permettre une lutte plus efficace.

L'initiative privée est nécessaire, mais il faut aussi l'appui de l'Etat et l'assurance obligatoire qui permettra à ceux dont les ressources sont minimes de pouvoir se soigner, comme par exemple en Allemagne. En attendant, le conférencier recommande les mutualités scolaires, une œuvre de prévoyance intelligente. « La Croix-Rouge, dit-il en terminant, doit s'employer à panser les plaies occasionnées par la tuberculose; elles sont aussi graves que celles des champs de bataille. »

M. le Dr Olivier, qui s'occupe avec beaucoup de dévouement de la station de Sauvabelin, a été vivement félicité et remercié de sa belle conférence. La Croix-Rouge lausannoise a été particulièrement bien inspirée en faisant suivre son assemblée annuelle de cet entretien.

Secourisme à Berne (Comm.). — A notre grande joie, la question du secourisme vient de faire un pas au sein de la population romande de la ville fédérale. Un cours de samaritains français — le premier qui ait été donné à Berne, à notre connaissance — vient de se terminer par un examen, le 8 février. Les participants se sont groupés en « Section romande » et dépendent de la section des samaritaines de Berne, en attendant qu'elle s'émancipe plus complètement. Aux continuateurs du grand philanthrope Dunant, nos meilleurs vœux, nos félicitations pour le travail accompli, nos souhaits pour celui qui reste à faire! Nous souhaitons la bienvenue à la jeune section, et nous exprimons l'espoir d'y voir bientôt entrer tous « les Romands » de Berne. Un grand nombre de dames se sont fait inscrire pour un prochain cours de soins aux malades.

